**Multiple Indicator Cluster Survey (MICS)**

Termes de Référence

Consultant NationaL MICS

Nombre de mois, basé au/en Pays (ouvert aux experts nationaux et internationaux)

# CONTEXTE

L'UNICEF est une organisation des Nations Unies mandatée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour plaider en faveur de la protection des droits des enfants, pour aider à répondre à leurs besoins fondamentaux et pour accroître leurs possibilités de réaliser pleinement leur potentiel. En/au pays, l'UNICEF travaille avec ses partenaires pour aider le gouvernement à réaliser les droits des enfants à la survie, au développement, à la protection et à la participation.

L'UNICEF travaille dans certains des endroits les plus difficiles du monde pour atteindre les enfants les plus défavorisés de la planète. Pour sauver leur vie. Pour défendre leurs droits. Pour les aider à réaliser leur potentiel.

Dans 190 pays et territoires, nous travaillons pour chaque enfant, partout, chaque jour, afin de construire un monde meilleur pour tous.

L'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) est un programme international d'enquête sur les ménages élaboré et appuyé par l'UNICEF. MICS est conçue pour recueillir des estimations sur les indicateurs clés qui sont utilisés pour évaluer la situation des enfants et des femmes. Au cours des 30 dernières années, MICS a évolué pour répondre aux besoins changeants en matière de données, passant de 28 indicateurs au premier cycle à 250 indicateurs au cours du septième cycle actuel et est devenue une source importante de données sur la protection de l'enfance et l'éducation de la petite enfance et une source majeure de données sur la santé et la nutrition des enfants. En plus d'être un outil de collecte de données permettant de générer des données pour suivre les progrès vers les objectifs nationaux et les engagements mondiaux visant à promouvoir le bien-être des enfants, les MICS ont fourni des données précieuses pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et fournissent actuellement des données pour le suivi et l'établissement de rapports sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Depuis le lancement des MICS dans les années 1990, plus de 350 enquêtes ont été réalisées dans 118 pays. Dans le cadre des efforts mondiaux visant à développer davantage les capacités nationales de production et d’analyse de données de haute qualité et désagrégées, l'UNICEF a lancé la septième série des MICS en 2023, les résultats des premières enquêtes devant être disponibles d'ici la fin de l'année 2023. Ce nouveau cycle est en accord avec la liste des indicateurs des Objectifs de Développement Durable approuvés par la Commission de statistique des Nations Unies en 2016, à la suite de l'adoption mondiale des 17 ODD et des 169 objectifs de l’Agenda pour le Développement Durable de 2030. Le cadre définitif des indicateurs des ODD comprend actuellement 231 indicateurs mondiaux, dont environ un tiers repose sur des enquêtes auprès des ménages. La MICS est bien placée pour jouer un rôle central dans cet agenda, parallèlement à d'autres enquêtes clés démographiques, sanitaires et socio-économiques, et compléter les données provenant de sources administratives et de recensements. Après avoir fait l'objet d'un travail méthodologique et de validation rigoureux pour élargir la portée des outils et inclure de nouveaux thèmes qui reflètent les indicateurs des ODD et les nouveaux enjeux dans le contexte de l’Agenda 2030 pour le Développement Durable, les questionnaires MICS7 du nouveau cycle couvrent environ la moitié des indicateurs des ODD fondés sur des enquêtes auprès des ménages.

Au fur et à mesure que les gouvernements élaborent des cadres nationaux pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD, une planification stratégique et des investissements seront nécessaires pour collecter des données solides, plus fréquentes et plus opportunes. Cette série d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples offre une occasion unique de soutenir ce processus.

Le Bureau Pays (BP) de l'UNICEF a déjà appuyé les enquêtes MICS en Année, Année et Année. Pour appuyer l'établissement d'une base de référence/Dans le cadre de l'examen à mi-parcours/Autre objectif clé du cycle de programme de pays Année-Année, le Bureau Pays de l'UNICEF du/de la pays appuiera une MICS dans le cadre du 7e cycle du programme d'enquête, en année.

Pour garantir la bonne exécution de l'enquête MICS, des délais précis sont respectés et pour que le partenaire national, l’Institut National de la Statistique (INS), reçoive l'assistance technique nécessaire pour produire des données de qualité et fiables, le Bureau Pays de l'UNICEF du/de la pays engagera un/une Consultant€ à plein temps pour superviser le processus MICS, du travail préparatoire à la publication des résultats.

La MICS du pays de l’année sera faite sur CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing) dans lequel l'enquêteur utilise une tablette pour enregistrer les données. La collecte des données avec CAPI réduit le temps nécessaire pour recueillir et traiter les données de l'enquête, facilite le suivi en temps réel, améliore la qualité des données et réduit les coûts des enquêtes.

# OBJECTIFS DU POSTE

Sous la supervision du Spécialiste de Suivi-Evaluation, le/la consultant(e) national(e) MICS (CNM) soutiendra et fournira des directives au BP de l’UNICEF du/de la pays et à l'INS pour la préparation, la mise en œuvre et l'achèvement de l'enquête MICS dans le pays. Le/ la CNM conseillera et soutiendra l'INS, en particulier le coordonnateur de l’enquête et les experts en échantillonnage et en traitement des données, lors de la planification de l’enquête, la conception des questionnaires, l'échantillonnage, la formation, le travail sur le terrain, le traitement des données, l'analyse des données, l’élaboration des rapports, la dissémination et l'archivage, pour assurer que les protocoles et recommandations de MICS sont suivis en tout temps. Le/la CNM communiquera efficacement entre le BP de l'UNICEF et l'INS, en répondant rapidement aux besoins et aux problèmes liés à MICS et fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Le/la CNM sera chargé(e) de coordonner et de soutenir le travail d'autres personnes ressources recrutées par l'UNICEF pour fournir une assistance technique au processus MICS. Le/la consultant(e) travaillera en étroite collaboration avec l'équipe d'enquête, les parties prenantes et les comités de pilotage et technique. Le/la CNM représentera l'UNICEF dans les réunions et les ateliers liés à l'enquête, selon les besoins. Le/la CNM travaillera également en étroite collaboration avec le Coordonnateur régional MICS du Bureau Régional de l'UNICEF et l'équipe MICS du siège de l'UNICEF, ainsi qu'avec les experts et les consultants chargés de soutenir la MICS pays (collectivement appelés « l'équipe MICS de l'UNICEF »).

# PRINCIPALES TÂCHES LIÉES AU POSTE

1. Fournir un soutien technique et de gestion à l'enquête MICS ;
2. Présenter la méthodologie MICS, les outils et les lignes directrices aux partenaires / parties prenantes (par exemple, ministères, agences des Nations Unies, etc.) ;
3. Finaliser, en collaboration avec les partenaires nationaux et le Bureau Pays de l'UNICEF, le plan de l'enquête et le budget, y compris le calendrier et les partager avec le Coordonnateur Régional MICS ;
4. Veiller à ce que le Protocole d'éthique et les autres recommandations éthiques soient pris en compte dans le processus de mise en œuvre de l'enquête et que tous les documents relatifs à MICS soient partagés avec le comité d'éthique national/international à temps pour approbation ;
5. Superviser chaque étape du processus d'enquête et s'assurer que les protocoles et les normes MICS sont suivis par l'INS, plus précisément pendant les visites de formation et de supervision sur le terrain ;
6. Communiquer régulièrement avec le Bureau Pays et/ou l’Équipe MICS de l’UNICEF, pour répondre en temps opportun à toutes les questions relatives à MICS ;
7. Fournir des mises à jour mensuelles sur les activités MICS au Bureau Pays et au Coordonnateur Régional MICS ;
8. Coordonner le travail des spécialistes de l’INS et de l'équipe MICS de l'UNICEF, ainsi que d'autres personnes ressources désignées par le Bureau Pays de l'UNICEF et/ou l'équipe MICS de l'UNICEF pour soutenir les différentes étapes de l'enquête ;
9. Veiller à ce que des examens techniques externes effectués par des experts (c'est-à-dire des experts et des consultants en matière d'échantillonnage, de traitement des données et d'enquêtes sur les ménages) soient réalisés à des étapes clés de l'enquête et coordonner le retour d'information et la réponse entre le Bureau Pays, l'équipe MICS de l'UNICEF et l'INS ;
10. S'assurer que tous les documents et manuels liés à l'enquête sont bien archivés tout au long du processus de l'enquête (par exemple, le protocole d'entente, le plan d'enquête et le budget, les questionnaires, les manuels, le plan d'échantillonnage, les rapports de formation et de pre-test, les rapports d’experts, les applications CAPI, les tableaux de qualité du terrain, le plan de tabulation, les tableaux, les syntaxes des tableaux, les fichiers de données, les géocodes des grappes, le fichier de forme des limites, le rapport de résultats de l'enquête , les résumés statistiques, les documents dedissémination, etc.) ;
11. Participer à toutes les réunions du Comité de Pilotage et du Comité technique de MICS ;
12. Participer aux ateliers régionaux MICS et y contribuer ;
13. Organiser, le cas échéant, et faciliter l'atelier national d'interprétation des données et de compilation des rapports ;
14. S'assurer que les leçons apprises, les problèmes et les bonnes pratiques sont documentés tout au long du processus MICS et rapidement partagés avec la communauté MICS (autres pays de mise en œuvre de MICS ainsi que l’équipe MICS de l’UNICEF) par tous les moyens disponibles ;
15. Soutenir la planification et l'adaptation d'autres initiatives MICS (MICS Plus, MICS GIS, MICS Link) en collaboration avec les experts compétents de ces initiatives au sein de l'équipe MICS Globale.

# ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

En consultation et en collaboration avec le Bureau Pays de l'UNICEF et l'INS, le/la CNM sera chargé(e) de veiller à ce que les activités suivantes soient menées conformément aux directives MICS et contribuera à la coordination de ces activités :

1. *Planification de l’enquête :*
* Un comité de pilotage est constitué et composé de toutes les parties prenantes nationales et internationales concernées, y compris le Comité national d'éthique ;
* Un Comité technique composé de tous les experts techniques pertinents est établi;
* Le plan de l'enquête et le budget, y compris le calendrier, sont finalisés et partagés avec toutes les parties prenantes ;
* [Retirer si le MoU est déjà signé] Un protocole d'accord/Mémorandum Of Understanding (MoU) entre le Bureau Pays de l'UNICEF et l'INS est signé avant que les fonds ne soient consacrés aux activités de l’enquête ;
* Les fournitures d'enquête sont achetées et distribuées à temps pour la formation et la collecte de données ;
* S’assurer que les autres initiatives MICS (MICS Plus, MICS GIS, MICS Link) soient discutées avec les partenaires nationaux et correctement prises en compte lors de la phase de planification de l'enquête.
* Conception de l’échantillon :
	+ Le Consultant/expert régional en échantillonnage de l'UNICEF reçoit les informations nécessaires et ses visites sont bien gérées et coordonnées dans le cadre des plans d'enquête ;
	+ La conception de l'échantillon est préparée par l'expert en échantillonnage de l'INS avec l'orientation et la revue du consultant régional en échantillonnage de l'UNICEF ;
	+ Le matériel et les opérations de dénombrement et de cartographie sont examinés par le consultant/expert régional en échantillonnage de l'UNICEF
	+ Les géocodes des grappes (points centraux des grappes, points multiples ou limites), existants ou collectés au cours de l'opération de cartographie et d'établissement de la liste des ménages, sont évalués par l'équipe d'enquête et communiqués à l'équipe MICS de l'UNICEF, en même temps que les fichiers de forme des limites représentant la base de sondage, y compris les limites d'un niveau inférieur à la stratification de l'échantillon ;
	+ Le plan d’échantillonnage est revu par l’équipe MICS de l’UNICEF avant finalisation ;
	+ La sélection finale des ménages est revue ;
	+ Les pondérations sont revues.
* Les questionnaires MICS :
	+ Le personnel approprié du programme de l'UNICEF et le Comité technique participent à l'examen de l’adaptation des sections pertinentes des questionnaires MICS ;
	+ Les modules sélectionnés répondent aux lacunes en données des pays et répondent aux besoins en données pour les ODD ;
	+ Les questionnaires suivent le processus de traduction et de retraduction ;
	+ Les questionnaires et les manuels font l'objet d'un examen éthique ;
	+ Les questionnaires sont prétestés et un rapport de prétest est produit ;
	+ Questionnaires and manuals undergo an ethical review ;
	+ Les questionnaires sont revus par l'équipe MICS de l'UNICEF avant finalisation.
* Les manuels :
	+ Les manuels MICS de dénombrement et de cartographie des ménages, du superviseur, du mesureur et de l’enquêteur sont adaptés au contexte spécifique du pays et traduits.
* Modèle d’application CAPI :
	+ Le modèle d’application CAPI est adapté par l'expert en traitement des données de l'INS, avec l'aide du consultant régional en traitement des données de l'UNICEF ;
	+ L’application CAPI personnalisée est revue par l’équipe MICS de l’UNICEF avant finalisation ;
	+ Le manuel d'édition secondaire, le plan de tabulation et la syntaxe des Tableaux de Qualité du Terrain (TQT) sont adaptés par l'expert en traitement des données de l’INS avec les conseils des experts/consultants de l'UNICEF en matière de traitement des données et d'enquêtes sur les ménages.
1. *Dénombrement et cartographie, formation et suivi du terrain, traitement des données :*
* Le dénombrement des ménages et la cartographie sont planifiés et exécutés selon les directives de MICS ;
* Les programmes de formation sont adéquatement adaptés au contexte du pays tout en respectant les directives de MICS ;
* Des personnes-ressources appropriées sont identifiées pour faciliter la formation (par exemple des nutritionnistes pour la formation en anthropométrie, des experts de l'enquête pour la méthodologie, etc.) ;
* Contribuer au pré-test, au test CAPI et à la formation sur le terrain;
* Les visites sur le terrain et les visites de suivi sur le terrain sont planifiées et exécutées selon les directives de MICS ;
* Les tableaux de contrôle de la qualité du terrain sont produits sur une base hebdomadaire, immédiatement analysés par les gestionnaires de l'enquête et les principales constatations sont communiquées aux superviseurs de terrain pour action. Les tableaux de contrôle du terrain sont immédiatement partagés avec le coordonnateur regional MICS ;
* Le personnel du Bureau Pays de l’UNICEF est formé et organisé pour participer au suivi de la collecte des données ;
* Les experts/consultants de l'UNICEF chargés de l'enquête auprès des ménages et du traitement des données reçoivent en temps utile les informations nécessaires, et les visites dans les pays sont bien gérées et coordonnées ;
* Le matériel est disponible pour l'application CAPI (collecte des données et composantes du menu du bureau central), le logiciel est correctement installé et un système de transfert et de sauvegarde des données est mis en place,
* Contrôler la sélection de l'échantillon avec l'INS une fois le dénombrement des ménages et la cartographie complétés,
* Suivre le pré-test, le test CAPI et la collecte principale de données
* Suivre le traitement des données et l’édition secondaire des données.
1. *Analyse des données et rédaction du rapport :*
* Les poids d'échantillonnage sont inclus dans les ensembles de données et revus par l'expert d'échantillonnage de l'INS avec l'orientation et la revue du consultant/expert d'échantillonnage de l'UNICEF ;
* Le plan de tabulation MICS et les syntaxes standards sont adaptés, revus par l’équipe MICS de l’UNICEF, et utilisés pour générer des fichiers de données SPSS et des tableaux ;
* L'ensemble des données / tableaux, y compris l'indice de bien-être économique, sont revus de façon approfondie par des experts techniques (par exemple, expert en échantillonnage ou en equêtes des ménages) et par des experts en la matière à l'INS avant que le processus de rédaction du rapport ne commence ;
* Faciliter la communication sur le processus d'anonymisation des géocodes entre l'équipe MICS de l'UNICEF et l’INS, conformément au protocole d’accord (Memorandum of Understanding) ;
* Coordonner et contribuer de manière substantielle à l'élaboration du Rapport sur les résultats de l'enquête et des résumés statistiques, en utilisant le modèle MICS et conformément aux normes MICS, afin d'assurer une publication dans les délais ;
* S'assurer que le Rapport sur les résultats de l'enquête et les résumés statistiques subissent le processus de revue technique par l’équipe MICS de l’UNICEF ;
* Coordonner l'impression et la diffusion du Rapport sur les résultats de l'enquête et des résumés statistiques ;
* Organiser et faciliter la présentation du Rapport sur les résultats de l'enquête ainsi que des résumés statistiques par le biais d'un séminaire national ;
* Fournir une expertise technique et des conseils pour une large dissémination du Rapport sur les résultats de l'enquête, des résumés statistiques et des principaux résultats ;
* S'assurer que l'archivage de l’enquête MICS contient tous les documents finaux et matériels de l'enquête(Memorandum of Understanding, PEP (plan d’enquête pays), questionnaires, manuels, plan d'échantillonnage, rapports sur le terrain, application CAPI, syntaxes, base de données, géocodes des grappes, fichier de forme des limites, tableaux, rapport de résultats de l'enquête et résumé statistique etc.) est produit par l'INS.
1. *Participer à tous les Ateliers régionaux et/ou nationaux de MICS*

# livrables

1. Rapport mensuel d'activité, décrivant les activités entreprises au cours du mois et soulignant les problèmes rencontrés et les solutions mises en place pour les atténuer ;
2. Rapports de missions de terrain ;
3. Rapport de mission sur les ateliers ;
4. Présentations et matériels de formation utilisés dans les formations, ateliers et autres réunions.

# supervision

Le/la CNM sera sous la supervision directe de l’Officier de suivi-évaluation du Bureau Pays de l’UNICEF du/de la pays.

# ConfidentialitÉ DES DONNÉES ET DES DOCUMENTS MICS

Le/la CNM doit respecter la confidentialité complète des données MICS ainsi que des documents MICS spécifiques qui seront produits tout au long du processus MICS. Le CNM ne peut utiliser les documents et les ensembles de données que pour les tâches liées à ces termes de référence.

# Qualification ET CompÉtences

*Éducation:*

Diplôme universitaire en Démographie, Statistiques, Sciences Sociales Epidemiologie, ou tout autre domaine technique pertinent est exigé.

*Compétences et expérience:*

* Un minimum de 5 ans d'expérience dans la coordination et / ou la gestion d'enquêtes quantitatives auprès des ménages (expérience précédente de MICS ou Enquête Démographique et de Santé (DHS) demandée) ;
* Solides compétences informatiques et forte expertise en analyse statistique (familiarité avec les logiciels de traitement et d'analyse des données, en particulier SPSS) ;
* Expérience en collecte des données avec CAPI ;
* Expérience en formation et capacité à organiser et à faciliter la formation et faire des présentations
* Expérience en analyse des données et rédaction de rapport d’enquête.

*Autres compétences:*

* Excellentes aptitudes en communication et relations interpersonnelles ;
* Excellentes communications orales et écrites dans la (les) langue(s) requise(s) ;
* Connaissance et expérience antérieure de travail dans le/la pays et/ou dans la région hautement souhaitable ;
* Aptitude démontrée à travailler dans un environnement multiculturel et à établir des relations harmonieuses et efficaces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, plus spécifiquement avec les bureaux/instituts nationaux de la statistique ;
* Aptitude démontrée à diriger, à gérer et à superviser ;
* Capacité et volonté de voyager intensivement dans le pays et d'assister à des ateliers régionaux.

# Arrangements POUR LE BUREAU ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE VOYAGES

Pendant la période contractuelle, le/la CNM devra voyager à l'intérieur du pays et là où auront lieu les ateliers régionaux MICS (confirmation des lieux à venir), dans d'autres pays et au Bureau Régional de l'UNICEF. Les frais de voyage seront couverts par le Bureau Pays de l'UNICEF du/de la pays. Le CNM sera basé à l'INS qui lui fournira son espace, des conditions de travail adéquates avec accès à l'Internet et le matériel nécessaire.

# EstimatION DE LA DURÉE DU CONTRAT ET HONORAIRES

Le/la CNM devrait être recruté au début de la planification des MICS et rester dans l’équipe jusqu'à ce que le rapport des résultats de l'enquête, les résumés statistiques et l’archivage de l'enquête soient produits. Sans retard significatif et sans imprévu, l'enquête MICS peut être menée en 12-18 mois.

La durée de cette consultation est de nombre mois à compter de mois, année, avec la possibilité d'une extension en fonction du temps nécessaire pour finaliser l'ensemble du processus MICS.

Le/la consultant(e) doit indiquer les honoraires tout compris (forfait) pour les services à fournir, y compris tous les frais administratifs et de voyage international associés, le cas échéant (y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'obtention de visas et d'assurance voyage) ALTERNATIVE : (les frais de voyage réels seront couverts séparément par l'UNICEF et ne doivent pas être inclus dans les honoraires forfaitaires). Pour les consultants internationaux, les frais de voyage aller-retour seront remboursés sur la base du tarif le plus direct et le plus économique.

Les frais de déplacement et d'hébergement locaux liés à la planification, à la mise en œuvre et à la dissémination de l'enquête, ainsi que les frais de déplacement internationaux pour participer aux ateliers régionaux sur les MICS seront couverts par le Bureau Pays de l'UNICEF du/de la pays et ne doivent pas être inclus dans la somme forfaitaire.

Les honoraires payables à un/une consultant(e) doivent respecter le principe du « meilleur rapport qualité-prix », c'est-à-dire atteindre le résultat souhaité au prix le plus bas possible. Le présent contrat ne prévoit pas le paiement d’heures supplémentaires, de congés de maladie ou d’impôts.

L'UNICEF se réserve le droit de retenir tout ou partie du paiement si la performance n'est pas satisfaisante, si le travail/la production est incomplet ou n'est pas livré, ou si les délais ne sont pas respectés.